

CORNAUX

Un concours pour décarboniser la planète



La JCI (Jeune Chambre Internationale de Neuchâtel - anciennement Jeune Chambre Économique) met sur pied un concours afin de promouvoir les actions concrètes contribuant à la décarbonation dans les entreprises et les organisations, à but lucratif ou non lucratif. Le concours s'adresse aux entreprises, start-ups, organisations ou indépendants qui ont soit mis en place un projet réduisant l'empreinte GES (gaz à effet de serre)

de leur activité, soit développé un produit favorisant la décarbonation chez leurs clients.

La JCI en bref

La JCI de Neuchâtel est un maillon d'une organisation mondiale qui a pour but

- de contribuer au progrès de la communauté sur le plan économique, social et culturel
- de favoriser la prise de conscience des responsabilités civiques

- d'encourager la tolérance entre les hommes et les peuples
- de développer les aptitudes personnelles et les qualités de cadre de ses membres par la formation et l'engagement sur le terrain

La JCI Neuchâtel est à l'origine de nombreux projets désormais autonomes comme la création du premier EMS du canton, le passeport vacances ou encore la création d'un parcours didactique au Laténium.

Étapes du concours

L'entreprise, la start-up, l'organisation ou l'indépendant(e) qui a mis en œuvre un projet ou développé un produit permettant de réduire l'empreinte carbone dans son domaine d'activité a jusqu'au 15 mai 2022 pour s'annoncer via le formulaire d'inscription qui est disponible sur le site www.decarbonetaboite.ch.

Dans une deuxième phase, un jury composé de Raphaël Domjan (éco-explorateur et conférencier), Werner Halter (spécialiste du CO₂ en entreprise et fondateur de Climate Services SA), Marc Hauser (ingénieur en énergies renouvelables chez BKW AG) Jonathan Monnin (responsable QSE – qualité, hygiène, sécurité, environnement – et de la formation chez Marti Arc Jura) et Yann-Amaël Aubert (président

JCI Neuchâtel) sélectionneront l'organisation qui participera à la finale du 8 septembre 2022. Lors de celle-ci, qui sera publique, les finalistes présenteront leur concept au jury. La décision finale interviendra à ce moment et le vainqueur se verra remettre un chèque de 10'000 francs. Le deuxième recevra 6'000 francs et le troisième 4'000 francs.

Les critères à respecter

Le dossier devra présenter le projet déjà réalisé ou en cours de réalisation (le concours ne s'adresse pas à des idées ou des concepts théoriques), contenir une évaluation du potentiel de décarbonation et assurer la présentation en direct lors de la finale.

Le jury évaluera donc le bilan carbone du projet, sa répliquabilité, sa dimension durable et pérenne, son originalité et sa présentation lors de la finale.

Les organisateurs de ce concours, qui est appelé à se dérouler annuellement, espèrent faire des émules ailleurs en Suisse et dans le monde et ainsi rendre visible les actions déjà entreprises pour réduire l'empreinte CO₂.

DJ

Dans le vent de l'actualité

1^{er} mars 2022 – 174 ans de République

Les Neuchâtelois heureux de se sentir gouvernés

Commencée au Locle, la Révolution neuchâteloise prit son élan à partir de La Chaux-de-Fonds au matin du 1^{er} mars 1848. Une troupe militaire forte de 300 hommes se mit en marche pour prendre le Château de Neuchâtel, siège du gouvernement. Il fut solennellement occupé à 20 heures. Pas un mort, le Conseil d'Etat royaliste avait décidé de ne pas résister. Un gouvernement républicain entra au Château une heure plus tard.

C'est ce qui nous vaut, aujourd'hui, 174 ans de République et un jour férié cantonal le mardi 1^{er} mars 2022 pour que le souvenir de notre révolution ne s'efface pas.

Pourtant, pour les habitants de notre région, le changement de régime, consistant à passer de la Principauté de Neuchâtel à la République neuchâteloise, ne suscita pas autant d'élans que dans les Montagnes.

Il a fallu attendre le 5 mars 1848 pour que le gouvernement provisoire annonce dans une proclamation que « les populations de la Châtellenie de Thielle, Marin, Saint-Blaise, Cornaux, La Coudre, Hauterive sont venues apporter leur adhésion à la République en lui offrant avec enthousiasme leur concours; Lignièrès, Cressier et Le Landeron les ont suivis ».

Les princes de Neuchâtel avaient accordé à leurs sujets des franchises et des libertés qu'on ne connaissait pas ailleurs: indivisibilité de la patrie, concentration de tous les emplois entre les mains des Neuchâtelois, libre

exercice des cultes protestants et catholiques, pleine et entière liberté de commerce, maintien de toutes les libertés existantes. Les impôts ne pouvaient être levés qu'en vertu d'une loi. Les voyageurs de l'époque s'accordaient à dire que le gouvernement était « un des plus doux et des plus paternels de la Suisse. »

L'auteur vaudois Jacques-Julien Dubochet écrit dans l'ouvrage « La Suisse illustrée », édité en 1851, qu'un voyageur français avait constaté que les Neuchâtelois parlaient encore (trois ans après la Révolution) « volontiers de leurs princes avec les plus grands éloges. »

Alors pourquoi les Neuchâtelois ont-ils détrôné Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, leur dernier souverain qui avait envoyé « un gouverneur bon tout à fait » à Neuchâtel ?

La France était marquée par les révolutions: 1789, 1830, et celle du 22 au 25 février 1848. Les souffles de celle-ci avaient atteint les Montagnes neuchâteloises. A l'époque, le Pays de Neuchâtel se trouvait institutionnellement, « le cul entre deux chaises »: principauté du roi de Prusse et canton suisse depuis 1814.

La révolution du 1^{er} mars 1848 mit fin à une situation hybride en remplaçant la Principauté de Neuchâtel par la République et canton de Neuchâtel.

Claude Zweacker